

M. l'Orateur suppléant: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois? De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Olson propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, et adopté.)

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATION VISANT À ÉLARGIR LA DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES QUI PEUVENT OBTENIR DES PRÊTS, À MAJORER LE CAPITAL, ETC.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose la 2^e lecture du bill n° C-110 modifiant la loi sur le crédit agricole.

—Monsieur l'Orateur, je dois donner une explication assez détaillée de cette mesure. Je consens à la donner maintenant, mais je préférerais voir ce bill subir la deuxième lecture, et expliquer en détail, à l'étape de l'étude en comité, les divers articles. Les députés des deux côtés de la Chambre savent sûrement que l'essence du bill n° C-110 visant à modifier la loi sur le crédit agricole a été amplement discutée.

Le gouvernement désire vivement que le bill soit adopté le plus tôt possible. Les capitaux supplémentaires sont nécessaires pour permettre à la Société du crédit agricole de continuer à servir les cultivateurs canadiens. En outre, dès que le bill n° C-110 aura été adopté, nous voulons présenter le dernier qui suit au *Feuilleton*, le bill n° C-113, qui a trait aux paiements anticipés sur les grains entreposés à la ferme. Il y aurait lieu d'adopter cette mesure dès que possible également.

Les députés se rendent sans doute compte que nous avons consacré presque toute la présente session à des projets de loi visant l'agriculture, sauf les mesures d'ordre administratif que nous avons à débattre, notamment des subsides et une ou deux mesures mineures. Je suis donc certain que les honorables députés se rendent compte que le gouvernement a mis en tête de liste la modification de la loi sur le crédit agricole et à la loi sur les paiements anticipés, afin que les cultivateurs puissent jouir immédiatement des avantages et des services que prévoient ces mesures.

Nous nous sommes laissé dépasser par le temps et nous en sommes arrivés au point où il est devenu nécessaire et même indispensable de passer à d'autres mesures législatives. Les députés n'ignorent pas que le budget sera présenté dans quelques jours et que le Parlement est saisi d'autres bills, résolutions, etc, qui sont également urgents. Je limiterai donc

mes remarques à ces quelques mots afin que nous ayons le temps, en premier lieu, d'adopter aujourd'hui le bill n° C-110 et de maintenir la Société en activité et, en second lieu, d'adopter le bill n° C-113 pour mettre à la disposition de l'industrie agricole les paiements anticipés sur le grain entreposé à la ferme. Nous y tenons à cause des intempéries qui ont compromis la moisson, d'où la nécessité accrue, pour les cultivateurs, de pouvoir recourir aux avantages accordés par les modifications à ce bill.

Donc, monsieur l'Orateur, même si je pouvais expliquer le bill maintenant, comme nous avons déjà eu un débat assez long sur les principes généraux que comporte la Société du crédit agricole, je reprends mon siège dans l'espoir que nous pourrions adopter ces deux bills avant 10 heures ce soir.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je comprends que le ministre se préoccupe vivement de faire adopter rapidement ces bills par la Chambre. Il est très intéressant de noter qu'il estime maintenant nécessaire de renflouer la caisse de la Société du crédit agricole dont les fonds s'épuisent rapidement. Toutefois, monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez qu'au début du printemps, nous avons constamment signalé cet état de choses au gouvernement mais celui-ci, dans sa sagesse, estimait que le problème n'exigeait pas de solution immédiate. Il avait offert d'examiner la mesure pourvu que l'opposition limite le débat à une journée. Sachant que le bill contiendrait des modifications fondamentales, nous ne pouvions alors agréer la proposition.

Votre Honneur se souviendra également que nous avons demandé, par la voix de notre leader, la convocation du Parlement presque 30 jours avant son rappel par le gouvernement. Nous savions très bien alors, comme nous l'avons dit, que la situation agricole se dégradait sur toute l'étendue du Canada. Cependant, nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement. Maintenant, à la onzième heure, le ministre prend la parole pour demander à l'opposition d'adopter cette mesure en toute hâte, car le gouvernement comprend, dans sa sagesse, l'avantage qu'il y a pour lui, et non pour les agriculteurs, à l'adopter dès maintenant. Le gouvernement l'adoptera pourvu que l'opposition, encore une fois, accepte de l'adopter en deux temps, trois mouvements, sans examiner les diverses clauses qui prévoient des changements plutôt radicaux à la forme première de cette mesure législative.

Je ne tiens pas à m'étendre là-dessus pour le moment mais je puis assurer le ministre que nous avons beaucoup à dire sur les diverses clauses du projet de loi. Nous essaierons